

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	21

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 novembre le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 novembre 2023 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme RENIER, Maire ;
M. GRESSET – Mme MALLET - M. TURPIN - Mme BUREAU – M. DUVAL – Mme ABDELLALI - M. CARLIER - Adjointes au Maire ;
Mme DORISON – M. TASSEZ – M. RAFFESTIN – Mme LEDIEU - M. CHAUSSERON – Mme DOGET - M. CHESNE – Mme GELOTTE –
Mme PINET – M. BOUILLO - M. JACQUINOT – Mme XIONG – Mme GUIMARD, Conseillers municipaux.

Représentés

Mme. SERRE	(procuration à Mme BUREAU)
M. THOR	(procuration à Mme XIONG)
M. ADAM	(procuration à M. JACQUINOT)

Excusés

Mme MOLENAT
Mme GROUSSEAU
M. BOULET-BENAC
M. FAURE
M. CARRE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. Mme DORISON ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2023/11/05.12 – TARIFS DROIT DE PLACE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Sur le rapport présenté par Mme RENIER, et sur l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : FIXE comme suit les tarifs applicables aux droits de place à compter du 1^{er} janvier 2024 :

	2022	2023	2024
Droit de place pour les commerçants non sédentaire abonnés (éventaire ou camion magasin)	1,05 le ml	1,15 le ml	1,15 le ml
Droit de place pour les commerçants non sédentaire non abonnés (éventaire ou camion magasin)	1,30 le ml	1,45 le ml	1,45 le ml
Droit de place minimum d'encaissement			
- abonnés	3,60	4,00	4,00
- non abonnés	4,60	5,00	5,00
Droit de place pour les véhicules de vente hors marché (camion d'outillage)	96,00 Forfait par jour d'occupation	96,00 Forfait par jour d'occupation	100,00 Forfait par jour d'occupation
Droit de place pour les véhicules de vente hors marché (tous véhicules sauf camion d'outillage)	20,00 Forfait par jour d'occupation	20,00 Forfait par jour d'occupation	20,00 Forfait par jour d'occupation
Droit de place pour les commerçants ambulants (hors camion d'outillage) stationnant place du Mail Guichard devant la maison du gardien Branchement électrique compris	17,00 Forfait par jour d'occupation	17,00 Forfait par jour d'occupation	17,00 Forfait par jour d'occupation